



Communiqué de presse

Bruxelles, le 26 novembre 2016

La moitié des travailleurs belges ne connaissent pas le montant de leur pension complémentaire

- Le travailleur belge surestime le montant de sa pension complémentaire
- Il manque d'informations pour flexibiliser les avantages auxquels il a droit
- Une communication claire par le biais d'une plateforme digitale centrale s'impose

Il semble que presque tout le monde soit désormais conscient de l'importance de la pension complémentaire. Par contre, beaucoup surestiment le montant versé dans ce cadre par leur employeur. Plus d'un travailleur sur deux [54 %] ne savent même pas combien ce dernier verse dans leur contrat de deuxième pilier. Il convient donc de veiller à une communication plus détaillée et transparente. À ce niveau, il ressort d'une enquête menée par la Vlerick Business School et AG Insurance que les travailleurs privilégient une communication digitale via une plateforme centrale.

La Vlerick Business School et AG Insurance ont récemment organisé une étude relative à l'attitude des travailleurs vis-à-vis de la **pension complémentaire et des soins de santé**¹. Le professeur Xavier Baeten et Said Loyens, chercheur du Vlerick Reward Centre, ont interrogé quelque **1300 travailleurs du secteur privé** sur les avantages qu'ils reçoivent, sur l'importance qu'ils y accordent et leur satisfaction, ainsi que sur leur mode de communication préféré et leurs connaissances de ces avantages.

Connaissances insuffisantes

À peine 60 % des personnes interrogées déclarent être suffisamment informées au sujet de leur assurance hospitalisation. Ce pourcentage est encore plus faible pour les autres avantages tels que la pension complémentaire [54 %], l'assurance revenu garanti [51 %] et l'assurance décès [47 %].

Pour ce qui est de la pension complémentaire, 54 % des personnes déclarent ne pas connaître le montant annuel de la cotisation versée par leur employeur. Ceux qui connaissent ce montant, par contre, le surestiment sensiblement, selon le **professeur Xavier Baeten** : « À peine 5 % des personnes interrogées pensent encore que leur pension légale sera suffisante pour maintenir leur

¹ Assurance hospitalisation, assurance décès, revenu garanti en cas d'invalidité ou de maladie grave, assurance pour les soins médicaux ambulatoires.

niveau de vie. Le message est donc bien passé. Cependant, 38 % d'entre eux pensent que la pension légale et la pension complémentaire seront suffisantes, alors que ce n'est souvent pas le cas. »

Quels sont les avantages importants aux yeux des travailleurs ?

Les travailleurs placent la pension complémentaire, l'assurance hospitalisation et l'assurance revenu garanti en haut de leur liste, et ce tant chez leur employeur actuel que chez un éventuel futur employeur. L'assurance décès est (à tort) considérée comme l'avantage le moins important. Cependant, son importance augmente proportionnellement avec le nombre d'enfants du travailleur.

Xavier Baeten a constaté que les employeurs sous-estiment clairement l'importance de ces avantages aux yeux des travailleurs : « C'est surtout le cas pour la pension complémentaire. 39 % des employeurs estiment qu'elle est importante pour les travailleurs. Cependant, lorsque nous posons la même question à ces derniers, ils sont 92 % à trouver cet avantage important. Nous avons fait le même constat pour l'assurance hospitalisation, mais le fossé est moins marqué : 63 % par rapport à 90 %. Il est évident que les travailleurs ont désormais ouvert les yeux, surtout pour ce qui est de leur pension. Les employeurs ont donc tout intérêt à réduire d'autres avantages, comme les voitures de société, plutôt que de diminuer les couvertures des assurances parce que, par exemple, les primes ont augmenté. »

Communication : la plateforme digitale centrale remporte tous les suffrages

La moitié des travailleurs se posent des questions sur leur package d'avantages, et plus particulièrement sur la pension complémentaire (78 %) et l'assurance hospitalisation (51 %). La plupart des questions portent sur les couvertures, les garanties et la fiscalité. Pour obtenir une réponse, ils se tournent surtout vers leur département HR (37 %), mais ils recherchent aussi beaucoup d'informations sur internet (36 %). Enfin, un tiers des travailleurs demande des informations aux collègues. Cependant, ces deux sources d'information ne donnent souvent pas de réponse satisfaisante.

À l'avenir, tout le monde souhaite surtout pouvoir communiquer par voie digitale : presque tous les participants à l'enquête veulent une **plateforme en ligne où ils peuvent consulter et gérer leurs avantages eux-mêmes**.

Jean-Michel Kupper, Director Employee Benefits & Health Care chez AG Insurance :

“Les travailleurs souhaitent surtout une plateforme digitale centrale (93 %) où ils pourront retrouver toutes les informations sur leurs avantages. Cette volonté, combinée au nombre important de questions – souvent sans réponse – au sujet d'un thème très important à leurs yeux, confirme notre impression qu'il faut une nouvelle approche digitale en matière de communication. Prenez par exemple le site fédéral mypension.be : depuis le début de l'année, il a déjà accueilli 2 millions de visiteurs. Les travailleurs pourront bientôt y trouver toutes les informations sur leurs pensions complémentaires. Dans la foulée de cette initiative gouvernementale, nous avons développé, en tant qu'assureur, une plateforme comparable. **'My Global Benefits'** propose à nos affiliés un aperçu simple et complet de leurs avantages complémentaires, tant en pension qu'en soins de santé et invalidité. Sous peu, les assurés y pourront également suivre l'évolution pas à pas de la gestion de leurs sinistres. Les premières réactions sont très positives, et nous permettrons petit à petit à tous nos clients de consulter cette plateforme. ”

Pour plus d'informations sur cette étude, n'hésitez pas à contacter :

Xavier Baeten

Professor of Management Practice – Vlerick Business School

Tél. : 09/210.98.97

xavier.baeten@vlerick.com

Sven Adams

Press Relations AG Insurance

Tél. : 02/664.83.56 - GSM: 0486/36.47.22

sven.adams@aginsurance.be

À propos d'AG Insurance

Avec une part de marché globale de 21,4 % fin 2015 (27,9 % en assurances-vie et 16,1 % en assurances Non-Vie), AG Insurance est le leader sur le marché des assurances en Belgique. La compagnie distribue ses produits via différents canaux, ce qui lui permet de servir chaque client de la manière qui lui convient le mieux : via les courtiers indépendants et les agents Fintro, via les agences de BNP Paribas Fortis et de bpost banque et via les assurances de groupe pour les grandes entreprises. AG Insurance compte plus de 4.000 collaborateurs spécialisés. Pour plus d'informations, veuillez consulter www.aginsurance.be.